Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORREZE

Commune de **Cublac**

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, Il de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N^0 **2006-01-0097** du **25 janvier 2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR **n** **oui X** ~~**non**~~ ___

- approuvé date **29 août 2002** aléa **inondation**

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet **: non**

le règlement du P.P.R. inondation

la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème

les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des 3 mars 1995 (mouvement de terrain), 29 décembre 1999 (inondations, coulées de boue et mouvement de terrain) et 6 août 2001 (inondations et coulées de boue)

ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRLP3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR **t** ~~**oui**~~ **non X**

date effet

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 moi l99l modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **Ia** zone **lb** zone **Il** __ zone **III** __ **non X**

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. inondation, à l'échelle 1/25000ème

Date d'élaboration de la présente fiche 26 janvier 2006